

Observations des espèces patrimoniales appartenant au cortège des milieux urbanisés



Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI

Espèces observées et leur statut de conservation en période de nidification en Poitou-Charentes

Contact(s) avec l'espèce

- Moineau domestique - NT

Déplacement(s) de l'espèce

- Hirondelle rustique - NT
- Martinet noir - NT
- Hirondelle de fenêtre - NT

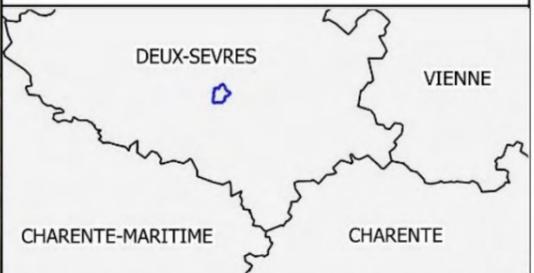
Habitats naturels simplifiés

- Prairies
- Boisements, coupes et fourrés
- Cultures
- Urbain
- Friche
- Verger
- Vignes

Haies

- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Conifères

0 250 500 m



Projet éolien : Ferme éolienne de la Cerisaie (79)

Observations des espèces patrimoniales appartenant au cortège des milieux urbanisés

N° CARTE - NID_OUVERT	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/15 000
COORDS - L93	DATE - 05/12/2019



VII. 4. c. ii. *Espèces de rapaces non patrimoniaux*

Trois espèces de rapaces diurnes et nocturnes non patrimoniales ont été observées sur l'aire d'étude immédiate. Elles ont toutes un statut de conservation de « préoccupation mineure » et ne sont pas des espèces déterminantes ZNIEFF dans la région.

Tableau 43 : Rapaces non patrimoniaux observés sur l'AEI

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres
Accipitriformes	Buse variable	PN	LC	-
Strigiformes	Chouette hulotte	PN	LC	-
	Hibou moyen-duc	PN	LC	-

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (nicheur) : NA : espèces « non applicable » ; LC : espèces de « préoccupation mineure » ; NT : espèces « quasi menacées » ; VU : espèces « vulnérables » ; CR : espèces « en danger critique d'extinction »

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres : Si nicheur.

- La **Buse variable** est une espèce de rapace diurne commune sur le territoire national. Plusieurs individus ont été observés à chaque prospection lors de la période de nidification et deux couples ont été observés sur leurs nids. La nidification est donc avérée sur le site.
- La **Chouette hulotte** a été entendue à plusieurs reprises lors d'un inventaire des rapaces nocturnes le 21 mai 2019. Espèce forestière, elle niche dans des cavités de grands arbres feuillus, ou dans des pins. Très discrète, il est plus facile de découvrir sa présence lorsque les jeunes (plus loquaces) commencent à sortir du nid. La faible présence de boisement sur le site est peu favorable à l'espèce, cependant les cultures qu'il présente peuvent être utilisées pour la chasse.
- Un **Hibou moyen-duc** a été contacté le même jour que l'espèce précédente. Sa nidification au sein de l'AEI est possible dans les haies et bosquets, cependant elle n'a pas été confirmée. Espèce peu exigeante, elle s'accommode d'anciens nids de Corvidé ou rapace placé dans un arbre ou une haie épaisse.

 VII. 4. c. iii. *Espèces de rapaces patrimoniaux*

En période de nidification, trois espèces de rapaces diurnes inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) et déterminants « ZNIEFF » en Deux-Sèvres lorsqu'il y a nidification avérée ont pu être observés (Busard cendré, Busard Saint-Martin et Busard des roseaux). Le Faucon hobereau et le Faucon crécerelle ne sont pas inscrits sur la liste de l'Annexe I de la DO, mais le premier est déterminant ZNIEFF, et le deuxième est classé « quasi-menacé » sur la liste rouge des espèces nicheuses du Poitou-Charentes.

L'Effraie des clochers est un rapace nocturne, classée « vulnérable » sur la liste rouge des espèces nicheuses en Poitou-Charentes. La Chevêche d'Athéna, quant à elle, est une espèce semi-nocturne déterminante « ZNIEFF » et classée patrimoniale en raison de son statut de conservation d'espèce « quasi menacée » en Poitou-Charentes.

Tableau 44 : Rapaces patrimoniaux observés sur l'AEI

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres
Accipitriformes	Busard cendré	DO / PN	NT	Si nicheur
	Busard des roseaux	DO / PN	VU	Si nicheur
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NT	Si nicheur
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	-
	Faucon hobereau	PN	NT	Si nicheur
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	NT	Si nicheur
	Effraie des clochers	PN	VU	-

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (nicheur) : NA : espèces « non applicable » ; LC : espèces de « préoccupation mineure » ; NT : espèces « quasi menacées » ; VU : espèces « vulnérables » ; CR : espèces « en danger critique d'extinction »

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres (79) : Si nicheur.

Les rapaces diurnes patrimoniaux

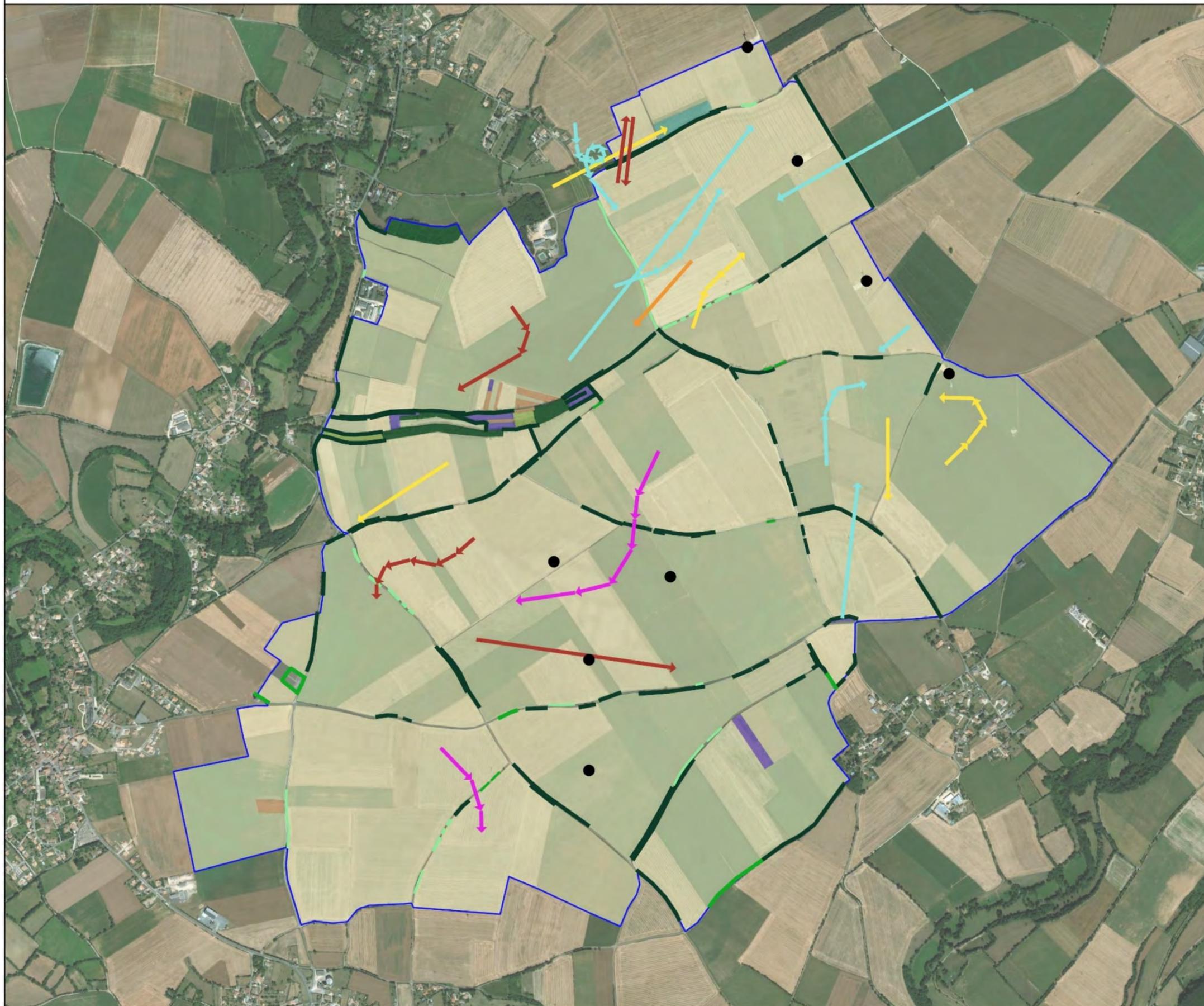
- Le **Busard cendré** est un rapace migrateur strict. Il passe l'hiver en Afrique et arrive en France dès la dernière semaine de mars pour se reproduire. Ce rapace aux mœurs diurnes fréquente les milieux ouverts à végétation peu élevée. Les plaines agricoles céréalières représentent son habitat de prédilection. Son régime alimentaire, très varié, comprend principalement des micromammifères, mais aussi des insectes, amphibiens, reptiles et passereaux. Il peut chasser jusqu'à 5 - 10 km de son nid. Le nombre d'œufs augmente quand la quantité de proies augmente, et cela est encore plus fortement lié aux fluctuations de Campagnol des champs, sa proie favorite (Millon, 2006). Dans les localités favorables, les couples peuvent nicher dans un périmètre restreint, parfois même à moins d'une centaine de mètres l'un l'autre. L'espèce niche au sol, dans un nid aménagé d'herbes trouvées à proximité (souvent des tiges de blé et/ou d'orge). La ponte peut contenir jusqu'à 5 œufs, qui seront couvés par la femelle pendant environ 30 jours. Le mâle, lui, nourrit la femelle pendant la couvaison. Les deux parents ravitailleront les jeunes poussins, souvent jusqu'au départ en migration. Plusieurs individus ont été contactés en chasse sur l'ensemble de l'AEI, cependant aucun indice de reproduction n'a été noté. L'ensemble agricole que présente l'AEI est favorable à cette espèce, elle est donc notée nicheuse « probable ».

- Le **Busard des roseaux** est un migrateur partiel : les populations au nord de la Loire sont migratrices, et au sud sédentaire. Les individus migrateurs passent l'hiver en Afrique du nord-ouest également. Ils reviennent dès mars pour la période de nidification. Au niveau national, les effectifs d'individus nicheurs se répartissent au nord d'une ligne reliant le bassin d'Arcachon à l'Alsace. La population nicheuse française, stable à l'heure actuelle, est estimée entre 2900 et 6500 couples (entre 2000 et 2012). La dégradation/disparition des zones humides, et en particulier des roselières, est très préjudiciable à l'espèce. On observe depuis quelques années une nouvelle stratégie de nidification : l'espèce se reproduit de plus en plus dans les cultures, au même titre que les deux autres espèces de Busards. Il semblerait même que les oiseaux nichant dans les cultures compenseraient le fort taux de mortalité (moisson/prédation) par une plus grande fertilité. La ponte a lieu durant les premiers jours d'avril, dans un nid construit par le couple. En revanche, la femelle est la seule à couvrir la ponte pendant environ 2 mois. Après l'éclosion, la femelle protège la couvée de la pluie, du soleil et des prédateurs. Elle aide également le mâle au nourrissage des poussins.
Une femelle de Busard des roseaux a été contactée le 2 mai 2019 en chasse au-dessus de l'AEI.
- Le **Busard Saint-Martin** est lui aussi un migrateur partiel. En France, sa répartition en période de nidification s'étend sur une large bande transversale du Poitou-Charentes à la Champagne. Les populations nicheuses les plus importantes se situent en Poitou-Charentes et en région Centre. L'espèce a subi un fort déclin avant de voir ces effectifs remonter entre 1980 et 2012. Cette augmentation est possiblement due à l'adaptation de l'espèce face à la disparition de son habitat de nidification originel (steppes, landes) à la faveur des cultures céréalières. Comme pour les autres espèces de busards, la fluctuation des effectifs des populations de micromammifères entraîne également une variation du succès reproducteur de l'espèce. De nombreux individus, mâles et femelles, ont été observés tout au long de la saison de nidification, cependant aucun indice de reproduction n'a été noté. L'AEI étant favorable à l'installation d'un couple, sa nidification est jugée « probable ».
- Le **Faucon crécerelle** fréquente tous types de milieux ouverts à semi-ouverts (zones agricoles, urbaines ou périurbaines, landes, marais, garrigues), pourvus qu'ils présentent des zones herbacées. Cavicole, et originellement rupestre, il niche dans des arbres, cavités dans les falaises, autres nids de corvidés, pylônes, ou tous autres édifices avec des infructuosités (trous, fissures) assez grandes pour accueillir sa nichée. Il se nourrit de micromammifères en majorité, de reptiles, oiseaux, vers et également d'insectes. Ne construisant pas de nid, la ponte est déposée dans un creux de 15 à 20 cm de diamètre sur le sol, à l'entrée d'une cavité naturelle, jamais à l'intérieur. La population nicheuse française est en déclin modéré (2000 – 2012) et estimée entre 68 000 et 84 000 couples. On en dénombre entre 3200 et 10 600 en Poitou-Charentes. L'espèce est considérée comme nicheuse probable au sein de l'AEI. En effet des individus (mâle et femelle) sont fréquemment observés sur le site.
- Le **Faucon hobereau** fréquente des habitats qui alternent des milieux ouverts et semi-ouverts (cultures, prairies, bocages, landes boisées) et fermés (massifs forestiers). Il se nourrit d'insectes volants, de passereaux et de Chiroptères. Il niche dans les grands arbres feuillus de boisements. Il est très difficile d'observer et surtout de certifier une nidification. Le moment le plus propice pour cette observation se trouve lors de l'émancipation des jeunes qui, passant de branche en branche, appellent sans cesse leurs parents pour réclamer de la nourriture. La nidification débute dès les premiers jours de juin. Il choisit souvent un ancien nid de Corvidé, Buse ou Epervier. Il ne construit jamais de nid, mais modifie fréquemment l'intérieur de celui qu'il a choisi. Ensuite, il creuse et gratte un creux où la femelle déposera les œufs.
La population nicheuse (estimée entre 11 600 et 15 600 couples) est en augmentation modérée entre 2000 et 2012. La protection de l'espèce et l'interdiction de certains produits chimiques en agriculture contribuent pour beaucoup à la survie de l'espèce au niveau national. Deux observations de Faucon hobereau (2 mai et 17 juin 2019) ont été faites au sud de l'AEI. Sa nidification est notée « possible » sur place.

Les rapaces nocturnes patrimoniaux

- La **Chevêche d'Athéna** occupe toute l'Europe. Elle fréquente des milieux très variés, mais nécessitant toujours la présence de cavités (tronc creux, nichoirs, vieux bâtiments) et de zones ouvertes pour chasser (majoritairement des insectes et micromammifères, plus épisodiquement des oiseaux, reptiles et amphibiens). C'est une espèce strictement sédentaire qui utilise son habitat aussi bien en période de reproduction qu'en hiver. Celui-ci doit donc être riche en ressources alimentaires pour subvenir à ses besoins tout au long de l'année. La femelle pond dès la fin avril (3 à 5 œufs).et assure la couvaison. Le mâle, quant à lui, nourrit la femelle. Les poussins sont nourris par les deux parents. Les jeunes quittent le nid au bout de 35 jours, et les parents les nourrissent encore pendant quelque temps. La dispersion des jeunes se fait dans un rayon très proche (1 à 10 km en moyenne).
Très peu d'arbres présents sur l'AEI sont favorables à l'espèce, mais elle est nicheuse probable sur les villages alentour.
- L'**Effraie des clochers**, aussi appelée « Dame blanche », est une chouette anthropophile, profitant des espaces bâtis pour nicher. Commune, l'espèce a longtemps subi le braconnage et aujourd'hui, elle voit sa population diminuer à nouveau, par l'expansion des zones agricoles, l'utilisation d'intrants chimiques et le trafic routier qui tue chaque année de nombreux individus amenés à chasser sur les accotements de routes (rares lieux enherbés).
Deux individus ont été contactés le 21 mai 2019 lors d'un inventaire nocturne.

Observations des espèces patrimoniales de rapaces diurnes présentes sur l'aire d'étude





Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI

Espèces observées et leur statut de conservation en période de nidification en Poitou-Charentes

- ➔ Busard cendré - NT
- ➔ Busard des roseaux - VU
- ➔ Busard Saint-Martin - NT
- ➔ Faucon crécerelle - NT
- ➔ Faucon hobereau - NT

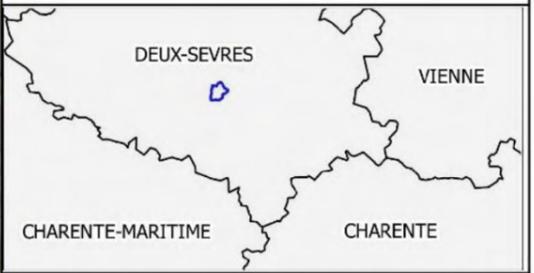
Habitats naturels simplifiés

- Prairies
- Boissements, coupes et fourrés
- Cultures
- Urbain
- Friche
- Verger
- Vignes

Haies

- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Conifères

0 250 500 m

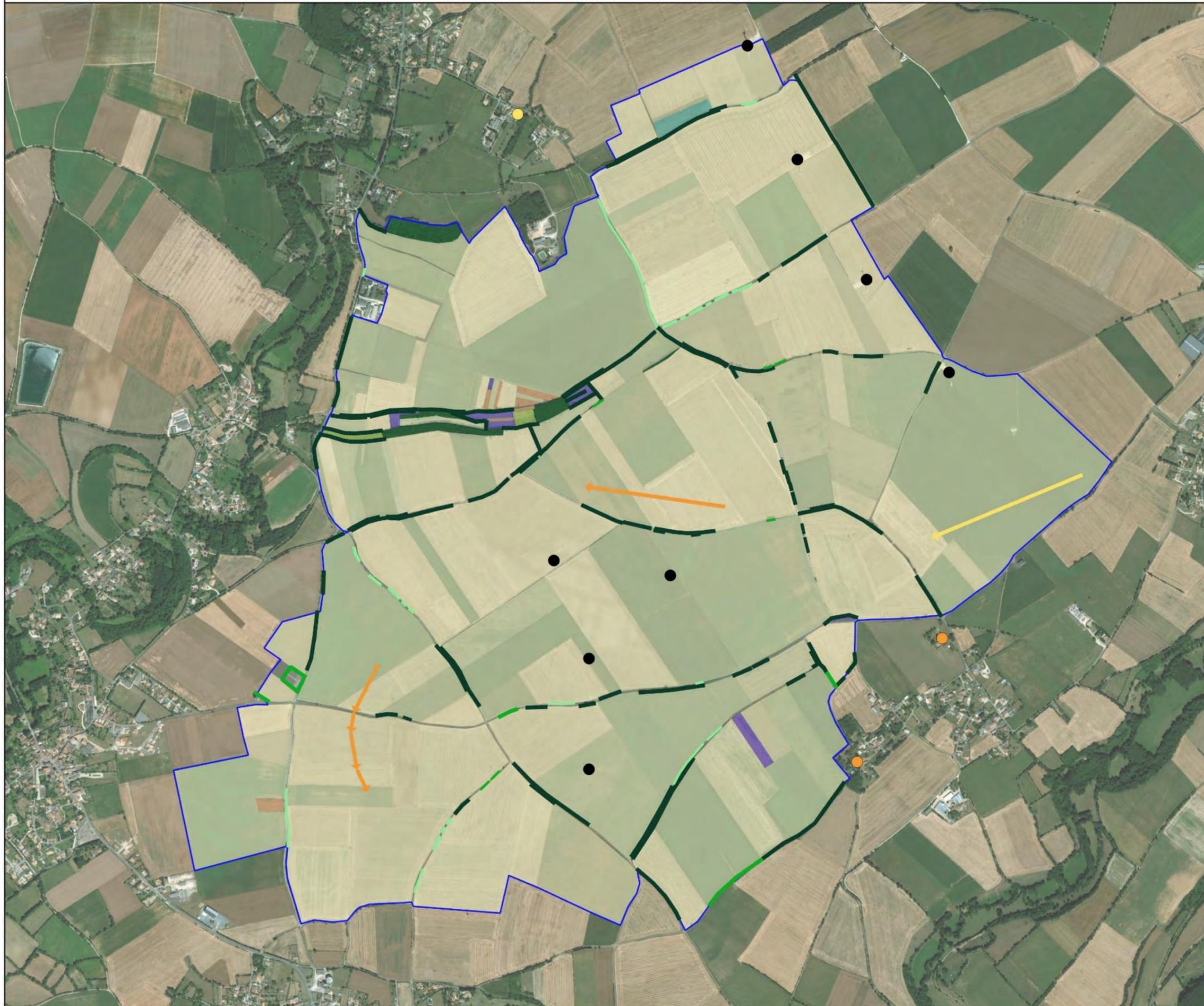


Projet éolien : Ferme éolienne de la Cerisaie (79)

Observations des espèces patrimoniales de rapaces diurnes

N° CARTE - NID_OUVERT		 
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/15 000	
COORDS - L93	DATE - 05/12/2019	
© WORLD ORTHO, NCA Environnement		

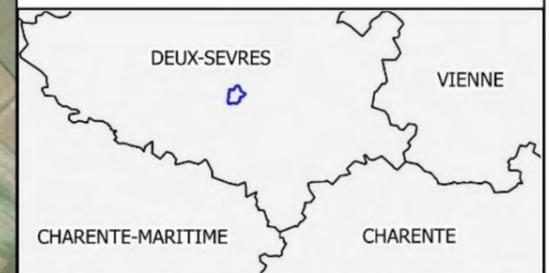
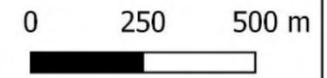
Observations des espèces patrimoniales de rapaces nocturnes présentes sur l'aire d'étude



Légende



- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI
- Espèces observées et leur statut de conservation en période de nidification en Poitou-Charentes**
- Contact(s) avec l'espèce**
- Chevêche d'Athéna - NT
- Effraie des clochers - VU (Nicheuse hors AEI)
- Déplacement(s) de l'espèce**
- Chevêche d'Athéna - NT
- Effraie des clochers - VU (Nicheuse hors AEI)
- Habitats naturels simplifiés**
- Prairies
- Boissements, coupes et fourrés
- Cultures
- Urbain
- Friche
- Verger
- Vignes
- Haies**
- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Conifères



Projet éolien : Ferme éolienne de la Cerisaie (79)

Observations des espèces patrimoniales de rapaces nocturnes présentes sur l'aire d'étude

N° CARTE - NID_RAPNOC
FORMAT - A3 ECHELLE - 1/15 000
COORDS - L93 DATE - 05/12/2019
© WORLD ORTHO, NCA Environnement



VII. 4. d. Synthèse et enjeux pour la période de nidification

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 4. a. i Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon.

Parmi les espèces observées, 25 présentent un enjeu « espèce » allant de très faible à très fort.

➤ **Enjeu « espèce » très fort :**

Le **Busard des roseaux** inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) est classé « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en Poitou-Charentes, il obtient un enjeu « espèce » très fort.

➤ **Enjeu « espèce » fort :**

Un enjeu « espèce » fort est attribué au **Busard cendré**, au **Busard Saint-Martin**, à l'**Œdicnème criard**, la **Gorgebleue à miroir de Nantes** et la **Pie-grièche écorcheur**. Tous sont inscrits à l'Annexe I de la DO, et leur statut sur la liste rouge de Poitou-Charentes est d'espèces « quasi-menacées ».

➤ **Enjeu « espèce » modéré :**

Un enjeu « espèce » modéré est attribué au **Faucon hobereau** et à la **Chevêche d'Athéna**, espèces déterminantes ZNIEFF en Deux-Sèvres et classées au niveau régional de « quasi menacées ».

➤ **Enjeu « espèce » faible :**

Un enjeu « espèce » faible est attribué au **Héron cendré**, déterminante ZNIEFF en tant que nicheur. Cet enjeu est également attribué à la **Tourterelle des bois**, la **Caille des blés**, l'**Alouette des champs**, le **Bruant proyer** et l'**Effraie des clochers**, classés au niveau régional d'espèces nicheuses « vulnérables ».

➤ **Enjeu « espèce » très faible :**

Le **Martinet noir**, le **Faucon crécerelle**, le **Chardonneret élégant**, la **Cisticole des joncs**, la **Fauvette grisette**, l'**Hirondelle de fenêtre**, l'**Hirondelle rustique**, la **Linotte mélodieuse**, le **Moineau domestique**, le **Tarier pâtre** et le **Verdier d'Europe** sont des espèces « quasi menacées », toutefois il leur a été conféré un enjeu très faible du fait de leur faible patrimonialité.

Toutes les autres espèces observées ne comportent pas de caractère de patrimonialité, il ne leur est donc pas attribué d'enjeu « espèce ».

Suite aux **recherches bibliographiques** effectuées à l'échelle de l'AEE, 32 espèces supplémentaires, patrimoniales en période de nidification, présentent un enjeu « espèce » allant de très faible à fort.

➤ **Enjeu « espèce » fort :**

Treize espèces possèdent un enjeu « espèce » fort. On retrouve le **Circaète Jean-le-Blanc**, l'**Échasse blanche**, la **Cigogne blanche**, l'**Alouette lulu**, le **Pic mar** et le **Torcol fourmilier**, qui sont tous « vulnérables » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes. Ils sont également tous inscrits à l'annexe I de la DO, et sont déterminantes ZNIEFF en tant que nicheurs en Poitou-Charentes.

D'autres espèces, également déterminantes ZNIEFF en tant que nicheuses et ayant un statut de conservation défavorable en Poitou-Charentes en période de nidification, bénéficient d'un enjeu « espèce » fort : le **Courlis cendré**, le **Pigeon colombin**, la **Locustelle tachetée**, la **Mésange nonnette**, le **Moineau friquet**, le **Moineau soulcie**, le **Pouillot fitis**, le **Petit-duc scops**.

➤ **Enjeu « espèce » modéré :**

Huit espèces connues nicheuses dans l'AEE bénéficient d'un enjeu « espèce » modéré : l'**Aigle botté**, la **Bondrée apivore**, l'**Elanion blanc**, le **Milan noir**, l'**Engoulevent d'Europe**, la **Cigogne noire**, l'**Aigrette garzette** et la **Grande Aigrette**.

➤ **Enjeu « espèce » faible :**

Trois espèces bénéficient d'un enjeu « espèce » faible : le **Gobemouche gris**, l'**Hirondelle de rivage** et le **Héron garde-bœufs** sont déterminants ZNIEFF en tant que nicheurs et ont un statut de conservation favorable sauf le Gobemouche gris qui est « quasi-menacé ».

➤ **Enjeu « espèce » très faible :**

Huit espèces bénéficient d'un enjeu « espèce » très faible : la **Gallinule poule-d'eau**, le **Bruant jaune**, le **Choucas des tours**, la **Fauvette des jardins**, la **Grive draine**, le **Grosbec casse-noyaux**, le **Serin cini** et le **Pic épeichette**.

Tableau 45 : Enjeu « espèce » attribué en période de nidification

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres	Effectifs maximum	Enjeux "espèce"
Accipitriformes	Busard cendré	DO / PN	NT	Si nicheur	5	Fort
	Busard des roseaux	DO / PN	VU	Si nicheur	1	Très fort
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NT	Si nicheur	3	Fort
Apodiformes	Buse variable	PN	LC	-	10	
	Martinet noir	PN	NT	-	8	Très faible
Bucérotiformes	Huppe fasciée	PN	LC	-	3	
Charadriiformes	Œdicnème criard	DO / PN	NT	Si nicheur	3	Fort
Colombiformes	Pigeon ramier	-	LC	-	14	
	Tourterelle des bois	-	VU	-	13	Faible
	Tourterelle turque	-	LC	-	7	
Cuculiformes	Coucou gris	PN	LC	-	2	
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	-	4	Très faible
	Faucon hobereau	PN	NT	Si nicheur	1	Modéré
Galliformes	Caille des blés	-	VU	-	2	Faible
	Faisan de Colchide	-	DD	-	3	
	Perdrix grise	-	DD	-	2	
	Perdrix rouge	-	DD	-	5	
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	LC	-	8	
	Alouette des champs	-	VU	-	33	Faible
	Bergeronnette grise	PN	LC	-	4	
	Bergeronnette printanière	PN	LC	-	21	
	Bruant proyer	PN	VU	-	13	Faible
	Bruant zizi	PN	LC	-	7	
	Chardonneret élégant	PN	NT	-	4	Très faible
	Cisticole des joncs	PN	NT	-	1	Très faible
	Corneille noire	-	LC	-	13	
	Etourneau sansonnet	-	LC	-	19	
	Fauvette à tête noire	PN	LC	-	15	
	Fauvette grisette	PN	NT	-	12	Très faible
Geai des chênes	-	LC	-	2		

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres	Effectifs maximum	Enjeux "espèce"
	Gorgebleue à miroir	DO / PN	NT	Si nicheur	4	Fort
	Grive musicienne	-	LC	-	1	
	Hirondelle de fenêtre	PN	NT	-	30	Très faible
	Hirondelle rustique	PN	NT	-	24	Très faible
	Hypolaïs polyglotte	PN	LC	-	14	
	Linotte mélodieuse	PN	NT	-	22	Très faible
	Loriot d'Europe	PN	LC	-	5	
	Merle noir	-	LC	-	16	
	Mésange bleue	PN	LC	-	2	
	Mésange charbonnière	PN	LC	-	5	
	Moineau domestique	PN	NT	-	11	Très faible
	Pie bavarde	-	LC	-	1	
	Pie-grièche écorcheur	DO / PN	NT	Si nicheur	7	Fort
	Pinson des arbres	PN	LC	-	18	
	Pouillot véloce	PN	LC	-	2	
	Roitelet à triple bandeau	PN	LC	-	1	
	Rosignol philomèle	PN	LC	-	9	
	Rougegorge familier	PN	LC	-	2	
	Tarier pâtre	PN	NT	-	2	Très faible
	Troglodyte mignon	PN	LC	-	3	
	Verdier d'Europe	PN	NT	-	9	Très faible
Pélécaniformes	Héron cendré	PN	LC	Si nicheur	1	Faible
Piciformes	Pic épeiche	PN	LC	-	3	
	Pic vert	PN	LC	-	3	
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	NT	Si nicheur	1	Modéré
	Chouette hulotte	PN	LC	-	2	
	Effraie des clochers	PN	VU	-	2	Faible
	Hibou moyen-duc	PN	LC	-	1	

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (nicheur) : NA : espèces « non applicable » ;

LC : espèces de « préoccupation mineure » ; NT : espèces « quasi menacées » ; VU : espèces « vulnérables » ;

EN : espèces « en danger » ; CR : espèces « en danger critique d'extinction ».

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres : Si nicheur.

Tableau 46 : Enjeu « espèce » attribué en période de nidification (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres	Enjeux "espèce"
Accipitriformes	Aigle botté	DO / PN	DD	Si nicheur	Modéré
	Bondrée apivore	DO / PN	LC	Si nicheur	Modéré
	Circaète Jean-le-Blanc	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Elanion blanc	DO / PN	-	Si nicheur	Modéré
	Milan noir	DO / PN	LC		Modéré
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	DO / PN	LC	Si nicheur	Modéré
Charadriiformes	Coulis cendré	-	EN	Si nicheur	Fort
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Cigogne noire	DO / PN	DD	Si nicheur	Modéré
Colombiformes	Pigeon colombin	-	EN	Si nicheur	Fort
Gruidiformes	Gallinule poule-d'eau	-	NT	-	Très faible
Passériformes	Alouette lulu	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Bruant jaune	PN	NT	-	Très faible
	Choucas des tours	PN	NT	-	Très faible
	Fauvette des jardins	PN	NT	-	Très faible
	Gobemouche gris	PN	NT	Si nicheur	Faible
	Grive draine	-	NT	-	Très faible
	Grosbec casse-noyaux	PN	NT	-	Très faible
	Hirondelle de rivage	PN	LC	Si nicheur	Faible
	Locustelle tachetée	PN	EN	Si nicheur	Fort
	Mésange nonnette	PN	VU	Si nicheur	Fort
	Moineau friquet	PN	EN	Si nicheur	Fort
	Moineau soulcie	PN	VU	Si nicheur	Fort
	Pouillot fitis	PN	CR	Si nicheur	Fort
	Serin cini	PN	NT	-	Très faible
	Pélécaniformes	Aigrette garzette	DO / PN	LC	Si nicheur
Grande Aigrette		DO / PN	NA	Si nicheur	Modéré
Héron garde-bœufs		PN	LC	Si nicheur	Faible
Piciformes	Pic épeichette	PN	NT	-	Très faible
	Pic mar	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Torcol fourmilier	PN	VU	Si nicheur	Fort
Strigiformes	Petit-duc scops	PN	VU	Si nicheur	Fort

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (nicheur) : NA : espèces « non applicable » ;

LC : espèces de « préoccupation mineure » ; NT : espèces « quasi menacées » ; VU : espèces « vulnérables » ;

EN : espèces « en danger » ; CR : espèces « en danger critique d'extinction ».

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres : Si nicheur.

58 espèces ont été observées au sein de l'aire d'étude immédiate. 44 sont protégées au niveau national, 6 sont inscrites à l'Annexe I de la DO, 9 sont déterminantes nicheuses ZNIEFF et 24 ont un statut de conservation régional préoccupant.

Il en ressort quatre cortèges d'oiseaux bien identifiés :

- Le cortège des milieux forestiers et de bocages (le mieux représenté sur l'aire d'étude).
- Le cortège des milieux ouverts.
- Le cortège des milieux humides.
- Le cortège des milieux urbanisés.

L'AEI est fréquentée en période de nidification par des espèces qui peuvent se reproduire, qui font de la recherche alimentaire ou qui survolent le site afin de transiter entre différents milieux (les boisements et villages par exemple).

Suite aux inventaires, 25 espèces présentent un enjeu « espèce » :

- 1 espèce est en enjeu très fort : le Busard des roseaux.
- 5 espèces sont en enjeu fort : le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, l'Œdicnème criard, le Gorgebleue à miroir de Nantes et la Pie-grièche écorcheur.
- 2 espèces sont en enjeu modéré : le Faucon hobereau et la Chevêche d'Athéna.
- 6 espèces sont en enjeu faible : la Tourterelle des bois, la Caille des blés, l'Alouette des champs, le Bruant proyer, le Héron cendré et l'Effraie des clochers.
- 11 espèces sont en enjeu très faible.

Suite à l'analyse du recueil des données bibliographiques, 31 espèces présentent un enjeu « espèce » sur l'ensemble de la période de nidification :

- 13 espèces représentent un enjeu fort.
- 8 espèces représentent un enjeu modéré.
- 3 espèces représentent un enjeu faible.
- 8 espèces représentent un enjeu très faible.

VII. 5. Synthèse des enjeux ornithologiques

VII. 5. a. Enjeu des espèces

Parmi toutes les espèces observées sur l'AEI au cours des différentes périodes de prospections et celles connues au sein de l'aire d'étude éloignée (issues des recueils bibliographiques) **un total de 81 espèces patrimoniales est retenu**. Elles sont toutes susceptibles de fréquenter l'AEI à une période donnée. **69 d'entre elles sont protégées au niveau national, 39 sont inscrites sur les listes de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »**. **49 sont déterminantes ZNIEFF** dans la région Poitou-Charentes période de nidification et/ou en période de halte migratoire et d'hivernage.

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 4. a. i Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon patrimonial, suivant la période d'observation (cf. parties précédentes). Le tableau ci-dessous synthétise les espèces retenues et l'enjeu associé.

On rappelle ici que l'enjeu « espèce » ne considère pas la fonctionnalité de la zone d'étude pour celle-ci. Cet enjeu « habitat d'espèces » est détaillé dans la partie suivante.

Tableau 47: Synthèse des espèces patrimoniales retenues et enjeux associés

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste rouge régionale Poitou-Charentes (2019)	Espèce déterminante ZNIEFF - Deux-Sèvres	Enjeu "espèce"			Enjeu fonctionnel "habitat d'espèces"		
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Migration	Hivernage
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	DO / PN	NT	NA	-	DD	N	Modéré	Modéré		Faible	Faible	
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO / PN	VU	NA	LC	-	H		Modéré			Très faible	
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	LC	VU	N	Modéré	Modéré		Faible	Faible	
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	-	NA	NT	N	Fort	Modéré		Modéré	Faible	
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NT	NA	NA	VU	N et D > 10 ind.	Très fort	Modéré		Modéré	Faible	
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	D et N	Fort	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Très faible
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N	Fort	Modéré		Faible	Faible	
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	VU	NA	NA	NA	N	Modéré	Modéré	Modéré	Fort	Faible	Très faible
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	-	Modéré	Modéré		Faible	Faible	
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU	VU	NA	-	-		Modéré	Très fort		Faible	Fort
Ansériformes	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	-	VU	-	NT	CR	N et H		Faible			Très faible	
Apidiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible			Très faible		
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	Modéré	Modéré		Faible	Très faible	
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	DO / PN	LC	LC	NA	VU	N et H > 20 ind.		Modéré			Très faible	
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	DO / PN	LC	NA	LC	VU	N et H > 60 ind.		Modéré			Très faible	
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO / PN	-	-	LC	-	-		Modéré			Très faible	
	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	DO	NA	NA	NT	-	H		Fort			Très faible	
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	-	VU	LC	NA	EN	N et H > 20 ind.	Fort			Faible		
	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	-	-	NA	VU	-	H > 50 ind.		Modéré			Très faible	
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N et H > 50 ind.		Modéré			Très faible	
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaeus melanocephalus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	-	N et H > 5 ind.		Modéré			Modéré	
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N et R	Fort	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Faible
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	LC	-	-	H > 35 ind.		Modéré	Modéré		Modéré	Faible

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste rouge régionale Poitou-Charentes (2019)	Espèce déterminante ZNIEFF - Deux-Sèvres	Enjeu "espèce"			Enjeu fonctionnel "habitat d'espèces"		
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Migration	Hivernage
	Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	DO / PN	RE	-	NT	-	H		Fort	Modéré		Faible	Faible
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NT	LC	NA	VU	N et H > 260 ind.		Très faible	Très faible		Très faible	Très faible
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N	Fort	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Très faible
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	EN	NA	VU	NA	H et N	Modéré	Très fort	Modéré	Faible	Modéré	Très faible
Columbiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	LC	NA	NA	EN	N	Fort			Faible		
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	-	NA	VU	-	Faible			Modéré		
Coraciformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO / PN	VU	NA	-	NT	-		Modéré			Très faible	
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	NA	NA	NT	-	Très faible			Modéré		
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	-	DD	NA	-	-		Modéré			Faible	
	Faucon hobereau	<i>Falco subuteo</i>	PN	LC	-	NA	NT	N	Modéré			Fort		
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N		Modéré			Faible	
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	-	NA	VU	-	Faible			Faible		
Gruiformes	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	LC	NA	NA	NT	-	Très faible			Très faible		
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	CR	NT	NA	-	H > 70 ind.		Modéré	Fort		Très faible	Très faible
Otodiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	EN	NA	-	EN	H, N et R		Modéré			Très faible	
Passériformes	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	DO / PN	EN	-	-	CR	N		Modéré			Modéré	
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	LC	NA	VU	-	Faible			Faible		
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	NA	-	NT	N	Fort	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Modéré
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Très faible			Modéré		
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN	-	EN	EN	N		Très fort			Faible	
	Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	PN	LC	-	-	VU	-	Faible			Faible		
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Très faible			Modéré		
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	NA	-	NT	-	Très faible			Très faible		
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	VU	-	-	NT	-	Très faible			Faible		
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible			Très faible		
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN	LC	-	DD	NT	-	Très faible			Faible		
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO / PN	EN	-	-	VU	N		Modéré	Modéré		Faible	Très faible
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	NT	-	DD	NT	N	Faible			Modéré		
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	Fort	Modéré		Modéré	Modéré	
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	LC	NA	NA	NT	-	Très faible			Modéré		
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	LC	NA	-	NT	-	Très faible			Modéré		
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	PN	LC	-	DD	NT	N	Faible			Très faible		
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible			Très faible		
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible			Très faible		
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Très faible			Modéré		

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste rouge régionale Poitou-Charentes (2019)	Espèce déterminante ZNIEFF - Deux-Sèvres	Enjeu "espèce"			Enjeu fonctionnel "habitat d'espèces"		
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Migration	Hivernage
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PN	NT	-	NA	VU	N	Fort			Faible		
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort			Très fort		
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	-	NA	NT	-	Très faible			Très faible		
	Moineau friquet	<i>Poecile montanus</i>	PN	EN	-	-	EN	N	Fort			Faible		
	Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort			Faible		
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NT	NA	NA	NT	N	Fort	Modéré		Très fort	Modéré	
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N		Modéré			Modéré	
	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	DO / PN	LC	NA	NA	-	-		Modéré			Modéré	
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PN	LC	-	NA	NT	-	Très faible			Très faible		
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	NT	-	DD	CR	N	Fort			Faible		
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	VU	-	NA	NT	-	Très faible			Très faible		
	Tarier pâtre	<i>Saxicola orquata</i>	PN	NT	NA	NA	NT	-	Très faible			Modéré		
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Très faible			Modéré		
Pélécaniformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	LC	NA	-	NA	N	Modéré		Modéré	Faible		Modéré
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	NT	LC	-	NA	N et H > 5 ind.	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Modéré
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	NA	NA	LC	N	Faible			Très faible		
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	PN	LC	NA	-	LC	N	Faible			Très faible		
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO / PN	LC	-	-	VU	H et N		Modéré			Très faible	
Piciformes	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	VU	-	-	NT	-	Très faible			Modéré		
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N	Fort		Modéré	Faible		Très faible
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	PN	LC	NA	NA	VU		Fort			Faible		
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	-	-	NT	-	Modéré			Faible		
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	-	-	VU	-	Faible			Très faible		
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort			Faible		

VII. 5. b. Enjeu fonctionnel de l'AEI

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 4. a. ii - *Etablissement de l'enjeu fonctionnel de l'AEI*, un enjeu relatif à la fonctionnalité des habitats pour l'avifaune patrimoniale a été défini à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

Pour rappel, cet enjeu est issu du croisement de la classe de patrimonialité avec l'utilisation de l'habitat par les espèces patrimoniales. L'enjeu global retenu pour une période clé (hivernage, migration, nidification) considère la valeur la plus forte obtenue pour une ou plusieurs espèces patrimoniales.

Les cartes suivantes synthétisent ces enjeux pour la période d'hivernage, de migration et de nidification. Les observations des espèces patrimoniales ayant justifié la caractérisation de ces enjeux fonctionnels « habitats d'espèces » ont été présentées dans les cartes de synthèse pour chaque période biologique, et le lecteur est invité à s'y référer.

VII. 5. b. i. Enjeu fonctionnel de l'AEI en période de migration

Le **Busard Saint-Martin**, le **Busard des roseaux** et le **Milan royal** sont d'enjeu « espèce » modéré en migration (classe 3). Par conséquent, leur présence sur le site en alimentation ou en survol direct, associé au croisement « patrimonialité – fonctionnalité » de l'aire d'étude immédiate, cote un **enjeu fonctionnel « habitat d'espèces » faible à tous les espaces ouverts**.

La **Cigogne blanche** peut fréquenter les parcelles de cultures (labours) en alimentation lorsqu'elle réalise des haltes migratoires. Elle peut également survoler l'AEI sans s'y arrêter. L'espèce est généralement grégaire en période de migration, ce qui a bien été observé au cours de la migration postnuptiale. Ainsi, un **enjeu fonctionnel « habitat d'espèces » modéré a été attribué pour cette espèce à tous milieux ouverts de culture**.

La **Grue cendrée**, quant à elle, a peu de chance de faire une halte migratoire sur le site d'étude. Ces sites de haltes sont bien connus en France, comme le Lac du Der en Champagne, mais le site d'étude et ses abords n'en font pas partie. Cela induit un **enjeu fonctionnel « habitat d'espèce » très faible** également pour les prairies et zones ouvertes plus ou moins humides favorables à cette espèce, sur l'AEI et la ZIP.

Ces mêmes habitats peuvent être également fréquentés par l'**Œdicnème criard**, de patrimonialité modérée, qui obtient un **enjeu « habitat d'espèces » modéré** également en raison de la découverte d'un rassemblement postnuptial. Le **Pluvier doré** cote également un **enjeu « habitat d'espèce » modéré**.

Le **Vanneau huppé**, observé en groupes, possède une classe de patrimonialité très faible. Les groupes en halte migratoire obtiennent un **enjeu fonctionnel « habitat d'espèces » très faible** pour tous les espaces ouverts de culture. La patrimonialité des individus en vol cote un enjeu très faible également.

Suite aux recherches bibliographiques, un **enjeu fonctionnel « habitat d'espèces » modéré** est donné aux haies et boisements qui sont susceptibles d'accueillir des Alouettes lulus, Gorgebleues à miroir et Pies-grièches écorcheurs dont l'enjeu « espèces » est modéré. Les milieux ouverts cotent un **enjeu fonctionnel « habitat d'espèces » modéré**, en raison de la présence potentielle de la Cigogne noire (d'enjeu « espèces » de catégorie 1, en alimentation), et de celle de la Mouette mélanocéphale, de l'Alouette calandrelle, du Pipit rousseline, du Pipit spioncelle et de la Grande Aigrette, qui sont d'enjeu « espèce » de catégorie 3.

L'AEI ne semble pas favorable aux rassemblements postnuptiaux de l'Outarde canepetière (assolements actuels non attractifs). Aussi, l'Outarde ne sera contactée qu'en survol de l'AEI, d'où l'enjeu très faible qui lui est attribué.

Toutes les autres espèces cotent un enjeu très faible à faible.

Tableau 48 : Croisement des enjeux – Espèces migratrices observées

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Survol de la zone d'étude par un individu					
	Survol de la zone d'étude par un groupe d'individus			Grue cendrée		Vanneau huppé
	Halte migratoire (alimentation) d'un individu			Busard Saint-Martin Busard des roseaux Milan royal		
	Halte migratoire (alimentation) d'un groupe d'individu			Cigogne blanche Pluvier doré Œdicnème criard (rassemblement postnuptial)		Vanneau huppé (halte migratoire)

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible

Tableau 49 : Croisement des enjeux – Espèces migratrices (données bibliographiques)

		Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Utilisation de l'habitat	Survol de la zone d'étude par un individu	Bruant ortolan	Combattant varié	Engoulevant d'Europe Balbuzard pêcheur Avocette élégante Chevalier gambette Chevalier sylvain Echasse blanche Martin pêcheur d'Europe Héron pourpré	
	Survol de la zone d'étude par un groupe d'individus			Courlis corlieu Outarde canepetière	Sarcelle d'été
	Halte migratoire (alimentation) d'un individu	Cigogne noire	Pluvier guignard	Aigle botté Bondrée apivore Busard cendré Circaète Jean-le-blanc Elanion blanc Milan noir Faucon émerillon Faucon pèlerin Fauvette pitchou	
	Halte migratoire (alimentation) d'un groupe d'individu			Mouette mélanocéphale Alouette calandrelle Alouette lulu Gorgebleue à miroir Pie-grièche écorcheur Pipit rousseline Pipit spioncelle Grande Aigrette	

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible

Les espèces discriminantes pour l'enjeu global en période migratoire sont donc la **Cigogne blanche** en alimentation et l'**Œdicnème criard** en rassemblement postnuptial, qui fréquentent ou peuvent fréquenter l'ensemble des espaces ouverts de la plaine cultivée présents dans et autour de l'AEI.

Les parcelles plus réduites (cultures entourées de haies) peuvent être fréquentées par toutes les espèces en alimentation, mais ne semblent pas pouvoir accueillir de rassemblements remarquables : leur enjeu fonctionnel est donc décoté (« faible »).

Les zones boisées (bosquets ou fourrés) et les haies ne sont fréquentées par aucune espèce patrimoniale au sein de l'AEI. L'enjeu fonctionnel de ces habitats au sein de l'AEI est donc qualifié de « très faible ».

La carte suivante synthétise l'enjeu fonctionnel des habitats en période de migration.